

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

PORT DE PORTBAIL CONSEIL PORTUAIRE DU 2 JUIN 2021

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

I - DOMAINE ADMINISTRATIF

a) Délimitation

Le port de Portbail a été délimité par arrêté du président du conseil général en date du 28 mai 1985.

En application de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, sa mise à disposition du département de la Manche a été constatée par procès-verbal en date du 4 juillet 1985.

b) Occupation

Concession :

Société Publique Locale d'exploitation portuaire de la Manche

Le port de Portbail fait l'objet d'un contrat de délégation de service public passé entre le conseil départemental de la Manche et la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche en date du 1 avril 2014. La convention a pris effet le 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 30 ans.

Occupations temporaires

Terre-pleins :

En ce qui concerne l'occupation des terre-pleins, des autorisations sont accordées à :

- au club nautique, pour l'occupation d'une partie d'un bâtiment, (en cours de renouvellement).
- à l'association de l'Union Sportive de Portbail pour la mise en place d'un ponton flottant, par convention en date du 31 mai 2017 jusqu'au 31 décembre 2022.
- à Nauti Service pour le stockage de navires par convention du 31 mai 2017 jusqu'au 31 décembre 2018 (en cours de renouvellement).
- au restaurant le repère pour un bâtiment à usage de restaurant ainsi qu'une terrasse couverte et en plein air par convention en date du 8 juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2033.

c) Police

Par arrêté n° 2011-268 du 12 septembre 2011, le président du conseil général a approuvé l'actualisation du règlement particulier de police applicable au port de Portbail.

Par arrêté n° 2017-13 du 28 décembre 2016, le président du conseil départemental de la Manche a approuvé l'insertion du règlement d'exploitation du port de Portbail au règlement particulier de police, modifié.

Par arrêté n° APDN-2021-009 en date du 10 février 2021, le président du conseil départemental de la Manche a accordé au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche, une dérogation annuelle afin d'effectuer des entraînements de plongées à l'intérieur des limites administratives du port de Portbail.

II - DOMAINE ECONOMIQUE

Le port de Portbail est consacré à la pêche, au commerce et à la plaisance.

a) Port de pêche

Le nombre de navires professionnels recensés en 2020 : 4

b) Plaisance

Les résultats de la fréquentation présentés sont communiqués par le concessionnaire.

LOCATIONS	2017	2018	2019	2020	% 2019/2020
À l'année	284	300 267+33	295	300	+ 2 %
Navires visiteurs	83	135	121	66	- 45 %
Nuitées visiteurs	/	482	560	307	- 45 %

Répartitions des locations mensuelles :

Navires	Nuitées
19	1256

La fréquentation par nationalité des navires visiteurs est la suivante :

Nationalité	2018		2019		2020
	Navires	Nuitées	Navires	Nuitées	Navires
Française	57	327	63	442	52
Anglaise / Anglos Normande	75	152	56	115	2 UK+9 AN
Autres (Belge, Hollandaise, Allemande)	3	3	2	3	3
Total :			121	560	66

III - BUDGET

Une présentation du budget exécuté 2020, annexé au présent rapport sera effectuée en séance.

IV- DOMAINE TECHNIQUE

Travaux dans le périmètre de la concession réalisés en 2020 :

PORTBAIL	Montant TTC
Maintien des profondeurs du bassin d'échouage au niveau du ponton C. Déplacement de sable par voie terrestre et gravillonnage terre-plein Est - société Eurovia	58 166,09 €
Fourniture et pose d'un garde-corps sur le ponton d'accès à la panne A - société Poralu	6 605,94 €
Dossiers réglementaires pour le maintien des profondeurs du chenal d'accès et du port d'échouage - société IDRA	12 798,00 €
Prélèvement et analyse de sédiments marins dans le chenal - société Labeo	3 192,71 €
TOTAL	80 762,74 €

Travaux dans le périmètre de la concession prévus en 2021 :

PORTBAIL	Montant TTC
Estacade du port de Portbail-sur-mer : missions Diagnostic, PRO et DQE : Bureau d'études QSB	5 952,00 €
Maintien des profondeurs de la zone d'échouage : Mastello TP > 22 592 m ³	95 548,91 €
Travaux de confortement de la jetée et du quai Ouest (y compris cale du bureau du port) – SAS Verchéenne	122 364,00 €
TOTAL	218 864,91 €

V - PLAN DE RECEPTION ET TRAITEMENT DES DECHETS D'EXPLOITATION ET DES RESIDUS DE CARGAISON DES NAVIRES.

Réception et traitement des déchets année 2020

Conformément au plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Portbail actualisé par l'arrêté n° 2020-24 du président du conseil départemental de la Manche en date du 3 février 2020, un point sur la réception et le traitement des déchets sera présenté en séance.

L'année 2020 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.